

4 Politique

Visite du Ministre de la Défense à l'Ecole d'application de Santé militaire de Libreville

Appel à une armée citoyenne et apolitique

S.M.
Libreville/Gabon

LE Ministre de la Défense nationale, Mathias Otounga Ossibadjou, a appelé de tous ses vœux à une armée apolitique. C'était, hier, lors de son premier passage à l'Ecole d'application de santé militaire de Libreville, dans le cadre de sa série de visites de prise de contact entamée, mercredi dernier, à l'Ecole de Gendarmerie d'Owendo. Cette tournée de popote s'est déroulée en présence du Secrétaire général, le général de corps aérien, Jean-Félix Sockat et de plusieurs hauts responsables des Forces de défense. Après les usages protocolaires, le médecin-général Inspecteur, Directeur général du service de Santé militaire,



Photo : DR

Le nouveau ministre de la Défense nationale, Mathias Otounga Ossibadjou.

Jean-Raymond Nzenze a salué la promotion de son hôte à la prestigieuse fonction de ministre de la Défense nationale. Il a par ailleurs saisi cette occasion pour faire un bref historique de la création de son service devenu, aujourd'hui,



Photo : DR

Ici, lors d'une présentation de l'établissement.

autonome et interarmées, dont la dernière évolution reste sa mission de soutien médical en temps de paix et en temps de guerre ou de crise. Maillon complémentaire de la chaîne opérationnelle des Forces de défense de notre

pays, le service de Santé militaire, a, de ce fait, enregistré une montée en puissance ces quinze dernières années. Par ailleurs, tout en magnifiant le travail abattu par le service de Santé militaire depuis sa création, il a rappelé que l'exigence

de résultats et de qualité qu'impose leur mission passe nécessairement par le renforcement de leur capacité opérationnelle. A ce propos, il est attendu avec impatience, la réalisation de la troisième phase d'extension de l'hôpital d'instruction des Armées Omar Bongo ON-DIMBA, en vue du développement de nouveaux pôles d'excellence. De son côté, le ministre de la Défense nationale a reconnu la santé comme étant la clé de voûte de toute activité humaine, mieux dans le domaine militaire où les soldats sont quotidiennement soumis à d'intenses contraintes physiques et souvent appelés à surmonter des pénibles épreuves tout au long de leur carrière. Bien que reconnaissant les efforts de restructuration de cet outil de défense impulsés par

le Chef suprême des Forces de défense et de sécurité, Mathias Otounga Ossibadjou reste, cependant, conscient des besoins en matière de soutien médical de nos Forces qui s'accroissent avec les évolutions du contexte géopolitique mondial. C'est pour cette raison qu'il a invité le personnel médical à accomplir leurs missions en ayant en mémoire du devoir que leur dicte le serment d'Hippocrate. Ainsi, a-t-il ajouté, le personnel de santé militaire, quoique spécifique dans sa technicité, demeure un personnel militaire qui doit rester intègre et en dehors des broutilles et d'autres agitations engendrées par les hommes politiques. Car, selon lui, la force d'une démocratie, c'est une armée apolitique qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi qu'elle est censée appliquer et protéger.

Libre propos

Immigration et sécurité

Général Laurent NGUETSARA-LENDOYE *
Libreville/Gabon

L'AVENIR ne se prévoit pas, il se construit, notamment au travers de décisions et d'actions humaines, celles de l'Etat, bien qu'il ne soit pas le seul acteur en scène, étant au Gabon particulièrement déterminantes. Mais, pour disposer d'une certaine liberté de décision et d'action, l'Etat doit faire preuve d'une capacité d'anticipation pour ne pas être exclusivement acculé à gérer les urgences.

C'est, par exemple, ce qui dicta le Gabon deux ans après son indépendance en 1962, dans le domaine de l'immigration, à se doter de la loi 34/62 réglementant le régime général de l'immigration.

Peu peuplé, doté d'immenses richesses naturelles, vache à lait pendant la période coloniale, le Gabon a su, dès son indépendance, se doter d'une législation pour protéger son peuple et les intérêts vitaux de la jeune nation. Cette législation est la traduction juridique du slogan GABON D'ABORD du Président Léon MBA, père de l'indépendance.

Sachant que le phénomène de l'immigration n'est pas nouveau (les Etats membres de l'Union européenne paraissent dépassés, aujourd'hui, par l'ampleur de la crise migratoire) il se caractérise à l'origine, par l'exode massif de peuplades poussées par la famine, à la recherche de territoires fertiles, dont la prise de possession se faisait souvent par l'usage de la violence, le Président Léon MBA a mis en place un arsenal juridique approprié (carte de séjour pour les étrangers, dépôt de cautionnement, droits de chancellerie etc.) pour protéger le peuple gabonais contre des risques d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat, l'insécurité des personnes et des biens par le développement de la criminalité, le servage des mineurs, le suivisme dans les sectes importées le maraboutage et le com-

merce informel et illégal échappant au fisc et instaurant une concurrence déloyale.

Gabon d'abord, c'est la sûreté des peuples du Gabon, les mettre à l'abri des atteintes aux intérêts fondamentaux de la nation.

Nous nous devons de dire que la stabilité politique et économique de notre pays, peu peuplé, suscite la convoitise et attise bien des envies ; fait naître des rêves sur un continent où la paix demeure une denrée rare, et plus particulièrement dans la sous-région qui, depuis des années maintenant est en proie à des guerres civiles qui malheureusement s'installent dans la durée.

Pour tenir compte de la nouvelle donne sous régionale, régionale et internationale (conventions des Nations-Unies), le Gabon a adopté une nouvelle réglementation sur les étrangers et le contrôle de l'immigration. C'est la loi 5/86 du 18 juin 1986 fixant le régime d'admission et de séjour des étrangers en territoire gabonais.

Cette nouvelle loi a conservé dans le fond les principes de la loi de 1962 (loi 34/62) réglementant le régime général de l'immigration et renforce l'arsenal juridique pour protéger les intérêts nationaux. C'est la loi en vigueur au Gabon en ce moment.

Le Gabon, terre d'accueil et de liberté, respectueux des droits de l'homme tels qu'énoncés notamment dans la déclaration universelle des droits de l'homme et la charte nationale des Libertés de 1990 n'a jamais pratiqué la politique de xénophobie. Gabon d'abord n'est pas un slogan xénophobe. C'est une réponse féconde à la situation de notre pays dans un monde complexe et plein d'incertitudes.

La question de l'immigration est de nos jours certainement une des rares préoccupations commune à tous les Etats, petits et grands, riches ou pauvres, industrialisés ou en voie de développement.

Sujet complexe et difficile, il ne saurait laisser aucun Gouvernement indifférent car ces populations errantes sont non seulement un problème essentiellement humanitaire, mais pèsent, en raison de leur nombre, dramatique-

ment sur les destinées économiques et politiques de bien des pays d'accueil. Son traitement doit éviter tout discours politiquement correct comme on voudrait faire les Etats d'européens. Ce serait faire la politique de l'autruche. Et la crise actuelle le démontre.

Cela a conduit certains de ces pays, historiquement terre d'immigration, à faire une pause et à prendre des mesures pour contrôler les flux des immigrés économiques, clandestins ou pas, tout en s'efforçant d'aider les pays d'émigration.

Que ce soit en Afrique, en Europe ou ailleurs, celui qui choisit la clandestinité ne le fait jamais par plaisir et le plus souvent, il passe d'une misère à l'autre, pour se retrouver dans les zones d'exclusion qui se constituent au fil des ans, au mépris des traditions nationales.

Le dossier de l'immigration est donc partout explosif parce que passionnel. Ainsi, quand le chômage croît, quand les solidarités naturelles fléchissent, la tentation est grande de trouver des boucs émissaires. Et celui qui vient de loin, qui rêverait de s'intégrer, mais faute de moyens, s'enferme avec les siens dans un îlot à part, cet homme est menacé d'être pointé du doigt.

Mais en même temps, le Gouvernement responsable ne peut pas pour autant, ne pas prendre en compte les inquiétudes de ses citoyens. Et on ne saurait sacrifier l'intérêt national à des intérêts extérieurs.

« Ce que chacun peut apporter de meilleur au monde, c'est lui-même », a dit l'écrivain français Paul Claudel. Pour entrer en relation avec l'autre, il faut d'abord être soi-même. Chaque individu a besoin d'un intermédiaire entre l'univers, qui le dépasse, et sa condition solitaire ne serait-ce que parce qu'il lui faut une langue de départ pour comprendre et déchiffrer le monde extérieur. Il lui faut des solidarités pratiques et un ensemble de références culturelles en un mot « un code d'accès au monde ».

C'est à cet ensemble de besoins que répondent les Etats-nations, lesquelles dépassent les solidarités immédiates de la famille, du clan, du vil-

lage. Une nation est « un vouloir vivre » commun qui constitue un premier pas vers l'universel, vers la civilisation de l'universel. Aujourd'hui, si, on détruit les nations, on n'aura pas une vaste solidarité universelle, on aura des tribus, des liens primaires, ethniques ou religieux, comme c'est le cas en Somalie ou hier en Yougoslavie ; on aura aussi des super-Etats pour les exploiter ou les dominer. Le dépassement des Etats-nations est donc un thème fort ambigu, voire dangereux pour l'avenir de la planète.

L'universalisme, d'ailleurs, a lui-même besoin des Etats-nations. Ce n'est guère un hasard, si dès le chapitre premier de la charte des Nations Unies, définissant les buts et les principes de l'Organisation, les fondateurs proclament leur intention de « développer entre les Nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ». Il y a là, un internationalisme bien ordonné. Que serait la coopération internationale sans les Etats-nations ?

L'époque actuelle étant marquée par les tendances opposées de la fusion et de la fission ; il nous faut constamment revenir aux principes de base, tel que le respect de l'intégrité territoriale et de l'indépendance des Etats et de la souveraineté. La souveraineté qu'on pourrait définir comme « l'art de rendre égales des puissances inégales ». Sans la souveraineté des Etats, on risque le chaos ; on risque de détruire les instruments de la coopération internationale.

Un monde en ordre est un monde de nations indépendantes, ouvertes les unes aux autres dans le respect de leurs différences, et de leurs similitudes. C'est la logique féconde des nationalistes et de l'universalité.

GABON D'ABORD est une logique plus féconde pour sauvegarder les intérêts fondamentaux de la nation gabonaise.

* Secrétaire général du Conseil national de la Sécurité.

| COURS INDICATIFS DES DEVICES EN DATE DU 07/10/2015 | | | | FIXING | | VENTE BILLETS (sans frais) | | INDICES BOURSIERS | | |
|--|----------|---------|---------|---------|----------|--|--|-------------------|--|--|
| DEV | EUR/DEV | DEV/COT | DEV/CFA | DEV | CFA | en date du | | | | |
| XAF | xxxxx | xxxxx | xxxxx | 1 EUR | 655,957 | CAC 40 07/10/2015 4692,86 DOW JONES 07/10/2015 16790,19 | BRENT (IPE) US Dollars/Baril 07 Octobre : 52,83 | | | |
| USD | 1,1266 | 1USD = | 582,245 | 1 USD | 618,148 | | | | | |
| CAD | 1,4649 | 1CAD = | 447,783 | 1 CAD | 471,516 | | | | | |
| JPY | 135,3000 | 1JPY = | 4,848 | 100 JPY | 504,151 | | | | | |
| GBP | 0,7358 | 1GBP = | 891,488 | 1 GBP | 928,533 | | | | | |
| CHF | 1,0882 | 1CHF = | 602,791 | 100 CHF | 63117,46 | | | | | |
| ZAR | 15,0690 | 1ZAR = | 43,530 | 100 ZAR | 4526,62 | | | | | |
| MAD | 10,9175 | 1MAD = | 60,083 | 1MAD | 62,48 | | | | | |
| CNY | 7,1621 | 1CNY = | 91,587 | 1CNY | 94,33 | | | | | |

CHANGEMENTS

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>